



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2023-095

PUBLIÉ LE 2 AOÛT 2023

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

R28-2023-08-01-00004 - Arrêté n°134/2023 en date du 01er août 2023
Portant réévaluation de la quantité maximale journalière autorisée pour la pêche professionnelle des coques (*Cerastoderma edule*) sur une partie des gisements de la Baie des Veys (gisement de Brévands - département de la Manche) (2 pages)

Page 3

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2023-08-01-00004

Arrêté n°134/2023 en date du 01er août 2023
Portant réévaluation de la quantité maximale
journalière autorisée pour la pêche
professionnelle des coques (*Cerastoderma*
edule) sur une partie des gisements de la Baie des
Veys (gisement de Brévands - département de
la Manche)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 01 août 2023

**Service Réglementation et Contrôle
des Activités Maritimes**
Unité Réglementation des Ressources
Marines

ARRÊTÉ n° 134/2023

**Portant réévaluation de la quantité maximale journalière autorisée pour la pêche
professionnelle des coques (*Cerastoderma edule*) sur une
partie des gisements de la Baie des Veys
(gisement de Brévands – département de la Manche)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 092/2023 du 22 mai 2023 portant création d'une commission de visite des gisements de pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (département de la Manche) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°119/2023 du 07 juillet 2023 autorisant la pêche des coques à titre professionnel sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche) ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 13 juin 2022 et du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Hauts-de-France et en Normandie, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n°016/2023 du 31 janvier 2023 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la décision directoriale n°1190/2022 du 16 juin 2022 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

CONSIDÉRANT les conclusions de la commission de visite de Brévands du 31 juillet 2023 ;

SUR proposition du directeur interrégional de la Mer Manche Est – Mer du Nord ;

ARRÊTE

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

Article 1 :

Conformément à l'article 5 de l'arrêté n°119/2023 susvisé, la quantité maximale journalière autorisée de coques pêchées par pêcheur à pied professionnel est réévaluée à 64 kilogrammes bruts par jour à compter du lendemain de la publication de cet arrêté.

Les coques doivent être réparties dans 2 sacs de 32 kilogrammes bruts, conformes aux dispositions de l'arrêté n°119/2023 susvisé.

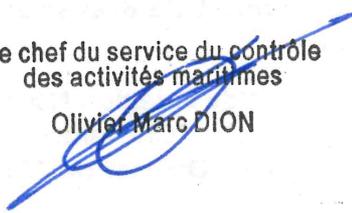
Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,

Le chef du service du contrôle
des activités maritimes

Olivier Marc DION



Destinataires :

CNSP- CROSS Etel
Préfecture de la Manche
D.R.E.A.L Normandie
DDTM du Calvados - Service mer et littoral
DDTM de la Manche - Service mer et littoral
DDTM du Pas-de-Calais
DDTM de la Somme
Groupement de gendarmerie départementale de la Manche
Groupement de gendarmerie maritime Manche – mer du Nord
OFB – SD 50
CRPMEM de Normandie
CRPMEM des Hauts de France
Mairie Sainte-Marie-du-Mont
Mairie de Carentan-les-Marais
IFREMER Port-en-Bessin
DIRM (mission territoriale de Caen)